

Qu'est-ce qu'une classe Segpa et comment l'intégrer ?

SEGPA : section d'enseignement général et professionnel adapté

Une classe Segpa accueille les jeunes de la 6^e à la 3^e présentant des difficultés scolaires importantes ne pouvant pas être résolues par des actions d'aide scolaire et de soutien. La classe est intégrée dans un collège. Elle regroupe un petit groupe d'élèves (en général 16 maximum) pour individualiser le parcours de chacun. La Segpa doit permettre aux élèves d'accéder à une formation professionnelle diplômante ou à la poursuite de leurs études après la 3^e.

Orientation après le CM2

En fin de CM1, l'équipe pédagogique peut proposer à la famille de l'élève qui rencontre de graves difficultés scolaires d'adapter sa scolarité pour l'année de CM2. Cela passe notamment par des actions de prévention, d'aide et de soutien individualisé.

Si les difficultés scolaires ne sont pas résolues pendant l'année de CM2, le conseil des maîtres peut proposer à la famille une orientation en classe Segpa.

Orientation au cours de scolarité au collège

En fin d'année de 6^e, le conseil de classe peut estimer que les difficultés d'un élève sont trop importantes pour être résolues avec un dispositif d'aide. Dans ce cas, une orientation en classe Segpa peut être proposée à la famille.

Comment se déroule la scolarité ?

La Segpa permet à l'élève de suivre des enseignements adaptés à ses difficultés. Il bénéficie d'un suivi individualisé.

Les élèves suivent les mêmes programmes d'enseignement que leurs camarades de section générale, mais avec des adaptations et des aménagements.

Les enseignements généraux sont assurés par des professeurs des écoles, de collège ou de lycée. Des professeurs de lycée professionnel sont chargés de l'enseignement professionnel.

Pendant sa scolarité, le jeune effectue des [stages en entreprise](#) (en 4^e et en 3^e).

La formation doit permettre à l'élève d'acquérir le [socle commun de connaissances et de compétences](#) et de se présenter en fin de collège au [certificat de formation générale \(CFG\)](#).

Après la SEGPA

Après le collège, l'élève doit pouvoir accéder à une formation, au minimum du niveau d'un [certificat d'aptitude professionnelle \(CAP\)](#).

Il peut ainsi poursuivre sa formation en [lycée professionnel](#) ou en [centre de formation d'apprentis \(CFA\)](#).